



AGENDA 21

Atelier 1 : Mobilité et transports durables

Séance 2 : 10 mars 2009

Table des matières

1	Les ateliers : organisation et méthode	2
1.1	Les assises pour une Ville écologique	2
1.2	Les ateliers thématiques	2
2	Participants.....	3
3	Validation du compte rendu de la première séance.....	3
4	Travaux en atelier.....	3
4.1	Thème 1 : Aménagement	4
4.2	Thème 2 : Stationnement.....	7
4.3	Thème 3 : Transports en commun	9
4.4	Thème 4 : Modes alternatifs et doux	12
4.5	Thème 5 : Redéfinir la place de la voiture	14
5	Nomination des rapporteurs en séance plénière.....	15

1 Les ateliers : organisation et méthode

1.1 Les assises pour une Ville écologique

Parce qu'une démarche locale de développement durable ne peut se faire sans la participation et l'implication de tous les acteurs du territoire, la Ville de Colombes souhaite associer largement les citoyens au processus d'élaboration de son Agenda 21.

Une importante phase de concertation avec un maximum d'acteurs de la ville, entreprises, associations, bailleurs sociaux, habitants et autres partenaires a ainsi été engagée : les assises locales pour une ville écologique. Ces assises doivent permettre de définir ensemble des enjeux, des objectifs et des propositions d'actions.

La synthèse de l'ensemble des travaux des assises formera un Livre Blanc de la concertation sur lequel la Ville pourra s'appuyer pour concevoir en 2009 son Agenda 21.

1.2 Les ateliers thématiques

Objectifs

Les ateliers thématiques de l'Agenda 21 constituent l'élément central des assises du développement durable. Il s'agit de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune de ses composantes. Ces ateliers réunissent des agents de la Ville, des acteurs du territoire mais aussi des citoyens pour élaborer en commun les propositions d'actions.

Il s'agit pour chaque groupe de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire en fonction des grandes dimensions que sont la démographie, l'économie, le tissu social, l'environnement, la culture et l'éducation ou encore la gouvernance. L'objectif est de parvenir, à l'issue de la dernière séance, à faire émerger les principaux axes de la thématique et d'identifier des propositions d'actions concrètes, qui seront des guides pour l'élaboration du programme d'action.

Déroulement

Les ateliers thématiques se tiennent de février à avril 2009. Ils se déroulent sur trois séances de travail d'une demi-journée chacune :

- Deux séances de travail en groupe en février puis mars 2009
- Une réunion de restitution plénière le 08 avril 2009. A cette occasion, chaque groupe de travail présentera aux membres de l'ensemble des ateliers les résultats de ses travaux

Un événement de présentation du Livre Blanc à l'ensemble des Colombiens et des colombiennes aura lieu le 9 juin 2009 à l'Avant Seine.

Ce document présente l'expression libre des participants aux ateliers thématiques et n'engage en rien la Ville de Colombes. Chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel.

2 Participants

Les ateliers sont composés de représentants de plusieurs collèges :

- Des habitants de Colombes volontaires
- Des représentants des conseils de quartier
- Des représentants du tissu économique de Colombes
- Des représentants institutionnels ou associatifs
- Des personnalités qualifiées
- Des membres des services de la Ville
- Des élus de Colombes

3 Validation du compte rendu de la première séance

Il est demandé aux participants de réagir sur le compte rendu de la première séance.

- Le rapport fait état d'un bon équilibre de la desserte en transport en commun du territoire. Un des participants souligne que l'interconnexion n'est pas si juste puisque certains quartiers ne profitent pas du réseau (fréquence et densité de desserte).
- Le passage sur les nuisances sonores n'est, selon l'avis d'un membre du groupe, pas suffisamment exhaustif. En effet, de nombreuses actions peuvent permettre une diminution des nuisances, sonores notamment (circulation des trains la nuit). Il faut les lister et les préconiser.
- Le transport de marchandise n'a pas été retenu comme thème majeur du groupe de travail mais reste pourtant un chantier important : livraison, stationnement...

Une fois ces remarques prises en compte, le compte-rendu a été validé en séance.

4 Travaux en atelier

Les animateurs demandent aux participants de reformer les groupes de travail en fonction des thématiques identifiées lors de la première séance.

Pour cette seconde session des ateliers, le travail est organisé en 3 étapes :

- **Etape 1 : Identifier un, deux ou trois objectifs pour chaque thématique**

Ce ou ces objectifs traduisent le pourquoi de l'action et doivent être formulés sous forme de phrase par les participants.

- **Etape 2 : Sélectionner une action prioritaire par objectif**

Le groupe doit ensuite choisir une action concrète à mettre en place dans le cadre de chaque objectif. Les actions sont choisies pour leur caractère prioritaire ou symbolique et doivent permettre de répondre concrètement et opérationnellement aux objectifs.

- **Etape 3 : Réaliser un poster par action prioritaire**

Il est demandé aux participants d'élaborer un poster par action suivant la trame suivante :

- Les préalables à l'action
- Les étapes à mener
- Les moyens nécessaires (hors financier)
- Les indicateurs de suivi
- La temporalité de l'action : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 2 ans) ou long terme (3 à 5 ans) ?

Retranscription des propositions formulées par les participants :

4.1 Thème 1 : Aménagement

Objectif 1	Action prioritaire
Réduire les nuisances sonores liées aux transports	Réduire la vitesse des transports en voiture et en train

Les étapes

- Diagnostic des nuisances sonores sur le territoire
- Dialogue avec les intervenants extérieurs
- Communication
- Aménagements de voirie

Concernant spécifiquement la voiture :

- Etendre les zones 30
- Utiliser des revêtements acoustiques adaptés

Les moyens nécessaires

- Lobbying auprès des acteurs du transport
- Volonté politique forte pour dépasser les résistances

Les indicateurs de suivi

- Mesures de bruit

La temporalité de l'action

- Court terme / moyen terme

Concernant spécifiquement la voiture

- Extension des zones 30
- Répression ou présence policière
- Revêtement acoustique
- Suivi des travaux

Les remarques en séance

Le lobbying des associations doit être accentué pour provoquer la rupture et amener une réelle diminution des nuisances sonores.

Objectif 2	Action prioritaire
Favoriser le déplacement des piétons	Aménager la voirie au bénéfice des piétons

Les préalables

- Réaliser un bilan préalable sur les dysfonctionnements et les attentes des usagers (sondage)

Les étapes

- Requalifier l'espace public au bénéfice des piétons
- Elargir les voiries et les espaces piétonniers
- Installer des plans et des outils de signalétique
- Mettre en place un plan de communication sur les déplacements urbains

Les moyens nécessaires

- Charte des aménagements

Les indicateurs de suivi

- Sondage comparatif
- Bilan annuel des aménagements

La temporalité de l'action

- Court terme

Les remarques en séance

- Les Colombiens font parfois sur l'espace public ce qu'ils n'aimeraient pas qu'on fasse chez eux. Le renforcement du civisme est donc une condition nécessaire à la mise en place de toute action de ce thème.

Objectif 3	Action prioritaire
Animer les quartiers	Création de « Centres de Vie » dans les quartiers

Les préalables

- Créer des locaux polyvalents
- Attractivité des pôles existants

Les étapes

- Réaliser un bilan par quartier
- Rechercher les opportunités foncières
- Fédérer les acteurs
- Mettre en place une Incitation fiscale (pour favoriser l'implantation/le maintien des commerçants, artisans ...)
- Communiquer grâce aux associations

Les moyens nécessaires

- Création de pôles de quartier

Les indicateurs de suivi

- Fréquentation sur plusieurs années

La temporalité de l'action

- Long terme

Les remarques en séance

- Le périmètre de l'action doit être fixé suite au diagnostic. Il ne correspond pas forcément aux dix quartiers existants.
- Il est rappelé le rôle majeur des associations sur ce thème.

4.2 Thème 2 : Stationnement

Objectif 1	Action prioritaire
Répondre aux besoins de stationnement	Privilégier les résidents, les « clients », les livraisons

Les étapes

- Identifier les caractéristiques des différentes zones de la ville en matière de stationnement : déficit, excédents...
- Aménager et créer : optimisation de l'existant, réglementation par le PLU, information
- Mettre en place un zonage et une tarification adaptée : incitation
- Renforcer les contrôles

Les moyens nécessaires

- Contrôleur de stationnement

Les indicateurs de suivi

- Etablir un point zéro et mesurer l'évolution des taux de stationnement sur les différents quartiers

La temporalité de l'action

- Moyen / long terme

Les remarques en séance

- Il faudra également tenir compte de la gestion du trafic de marchandises en Ville (circulation et stationnement).
- L'une des premières étapes devra être de s'assurer du respect des arrêtés municipaux régulant la circulation et le stationnement des camions de marchandises.

Objectif 2	Action prioritaire
Fluidifier le trafic et limiter l'usage de la voiture individuelle	Instaurer un stationnement résidentiel

Les étapes

- Etudes, identifications des zones
- Fixation du stationnement, modification : choix du mode de gestion

Les indicateurs de suivi

- Taux de rotation des véhicules, proportion de non résidents

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Les remarques en séance

- La part des résidents dans le trafic n'est pas encore bien évaluée. Elle permettrait de mener une politique des prix incitant à limiter le nombre de voitures par foyer (prix de stationnement progressif avec le nombre de véhicules par exemple).

4.3 Thème 3 : Transports en commun

Objectif 1	Action prioritaire
Augmenter la fréquence des dessertes en transport en commun	Améliorer les dessertes des pôles les plus fréquentés

Les préalables

- Recensement :
 - De l'état existant des moyens de transport
 - Des points de dessertes les plus fréquentés : activités professionnelles et commerciales, pôle santé, centres administratifs, sportifs, culturels, de loisirs...

Les étapes

Pour les habitants et les salariés :

- Analyse de l'offre et des besoins (tous transports confondus)
- Diagnostic de l'inter-modalité
- Réunion avec les transporteurs (STIF, SNCF, RATP), la Ville, le Conseil Général, les associations, les entreprises...
- Etablissement d'un PDV (Plan de Déplacements de la Ville)

Les indicateurs de suivi

- Taux d'utilisation des transports en commun
- Fréquence des bus / trains

La temporalité de l'action

- Démarrage à court terme
- Actions sur la durée

Les remarques en séance

- Le probable monté de l'équipe de rugby du Racing en première division va probablement amener de nouvelles problématiques de stationnement dans certains secteurs.

Objectif 2	Action prioritaire
Réduire les nuisances	Diminuer les nuisances liées aux transports

Les préalables

- Recensement des nuisances

Les étapes

- Réaliser les études sur les différentes nuisances : bruits, émissions, vibrations...
- Aménagements : matériaux, matériels...
- Multiplier les transports électriques
- Diminuer les vitesses selon les tranches horaires

Les moyens nécessaires

- Investissements importants de RATP / SNCF

Les indicateurs de suivi

- Diminution des décibels
- Diminution du CO₂

La temporalité de l'action

- A moyen terme

Les remarques en séance

- L'indicateur de satisfaction des riverains peut venir compléter les indicateurs de suivi.

Objectif 3	Action prioritaire
Améliorer l'accessibilité : signalisation, fréquence et densité des réseaux	Améliorer l'accessibilité aux transports en commun

Les préalables

- Etat des lieux des bus et gares
- Etat des lieux des voies d'accès
- Etat des lieux des lieux de stationnement réservés

Les étapes

- Etudes pour les mises aux normes, applications, voire plus si nécessaire
- Améliorer l'état de l'existant

- Aménagements : ascenseurs, places de parking réservées, abaissements des trottoirs et élargissement de ces derniers, supports visuels et sonores...

Les indicateurs de suivi

- Quantification des moyens
- Enquête de satisfaction

La temporalité de l'action

- Avant 2015

Les remarques en séance

- Les indications d'accès en gare sont souvent peu visibles et gênent les usagers. Elles doivent donc être repensées.

4.4 Thème 4 : Modes alternatifs et doux

Objectif 1	Action prioritaire
Améliorer et faciliter l'usage du vélo	Etendre la zone 30 à l'ensemble du territoire de Colombes sauf les voies départementales

Les préalables

- Volonté politique
- Compatibilité avec le code de la route

Les étapes

- Se baser sur les expériences d'autres communes du 92 (Clichy...)
- Concerter avec les habitants / acteurs du territoire
- Identifier les besoins de stationnement vélos
- Mettre en place un plan de circulation et de hiérarchisation des voies
- Communication
- Contrôle du respect de vitesse

Les moyens nécessaires

- Aménagement : signalisation et jalonnement

Les indicateurs de suivi

- Evolution des modes doux
- Mesures de vitesse, nombre de contraventions et infractions
- Accidentologie
- Taux d'utilisation des parkings vélos

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Les remarques en séance

- La signalisation est fondamentale pour accélérer le changement.

Objectif 2	Action prioritaire
Redonner la place aux piétons	Encourager et sécuriser les cheminements piétons et PMR

Les étapes

- Identifier des cheminements prioritaires (plan de déplacement piétons)
- Faire un état des lieux des trottoirs, des passages piétons, avenues privatives
- Dégager les trottoirs : stationnement, signalisation, coffres techniques...
- Créer des zones de rencontres et aires piétonnes : quartiers commerçants, abords de certains équipements...
- Développer les pédibus
- Communication

Les moyens nécessaires

- Aménagement : signalisation et jalonnement

Les indicateurs de suivi

- Comptage
- Enquête de satisfaction

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Les remarques en séance

- Les trottoirs doivent être rendus aux piétons. Selon les participants de l'atelier, les voitures n'y ont pas leur place.

4.5 Thème 5 : Redéfinir la place de la voiture

Objectif 1	Action prioritaire
Instaurer et développer l'autopartage : location de véhicules partagés	Présenter un comparatif prix avec d'autres moyens de transports

Les étapes

- Sélection de trajets-type. Par exemple Colombes – Clamart : 50 km aller / retour ; coût : 200 € / mois)
- Elaboration de comparatif voiture / transport en commun sur ces trajets : avantages et inconvénients

Les indicateurs de suivi

- Taux d'utilisation du parc auto (nombre de réservation)

La temporalité de l'action

- Court terme

Les remarques en séance

- L'action que devra mener la Ville consiste bien à mener le comparatif prix et temps et pas à mettre directement en place l'autopartage.

Objectif 2	Action prioritaire
Promouvoir le covoiturage	Construire une plateforme Web de covoiturage

Les étapes

- Contacter une ou plusieurs plateformes existantes
- Evaluer les besoins / attentes
- Mettre en place un site web
- Installer de bornes accessibles au plus grand nombre (indicateur de temps) dans différents endroits de la ville (centres commerciaux par exemple)

Les indicateurs de suivi

- Nombre d'utilisateurs
- Répartition offre / demande de trajet

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Les remarques en séance

- Il faut insister sur le fait que les personnes doivent déjà se connaître avant de pouvoir covoiturier.

Objectif 3	Action prioritaire
Changer les mentalités sur les véhicules propres	Augmenter le nombre de véhicules propres sur Colombes

Les étapes

- Acquérir des véhicules électriques (ex : Blue car 330 € / mois)
La ville dans un premiers temps, puis incitation fiscale pour les résidents ensuite.
- Gratuité des parkings pour les occupants/ propriétaires de ces véhicules
- Mise à disposition de parkings dédiés pour les non-résidents utilisateurs de véhicules propres

Les indicateurs de suivi

- Nombre d'immatriculation de véhicules propres (Préfecture)

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Les remarques en séance

- Des places spécifiques doivent être réservées pour les véhicules propres (gratuite avec équipement de charge approprié).

5 Nomination des rapporteurs en séance plénière

Il a été demandé que soient désignés deux rapporteurs pour la séance plénière se déroulant le 8 avril prochain. Ils auront pour mission de présenter l'ensemble des travaux du groupe « Mobilité et transports durables ». A cet effet, le Cabinet Solving Efeso assure la préparation du support et apportera assistance aux rapporteurs désignés.

Les rapporteurs pour « Mobilité et transports durables » sont :

- FERRIEN François
- BAILLIET Bruno
- DURY – DONZAUD Laurence